



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	Relais-vrac PRIMAGAZ de Coltainville
Adresse de l'établissement :	Le Bois de Boissay Route de Jouy 28300 COLTAINVILLE
Activité de l'établissement :	Le relais-vrac de Coltainville est un site de stockage et de distribution de GPL (Gaz de Pétrole Liquéfiés). Il traite environ 15 000 tonnes de GPL par an. Ces produits y sont stockés sous 2 formes : du propane dans 4 réservoirs et du butane et du propane dans des bouteilles. Des camions-citernes gros porteurs approvisionnent les 4 réservoirs à partir desquels des camions-citernes petits porteurs sont emplis pour aller livrer les clients. Ceci est réalisé au moyen d'un poste mixte de chargement/déchargement de camions et de deux postes de chargement camions. Les bouteilles sont approvisionnées par camions gros porteurs et repartent sur des camions petits porteurs pour la livraison des clients. Les bouteilles sont stockées dans des palettes métalliques dédiées, manipulées au moyen d'un chariot élévateur.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	Non concerné.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Le butane et le propane sont de la famille des GPL (Gaz de Pétrole Liquéfiés) : • Ils sont non toxiques et non corrosifs. • A l'état naturel ils sont incolores et inodores. Afin de faciliter la détection d'une fuite éventuelle, ils sont odorisés en amont de leur livraison dans le site de Coltainville par l'adjonction en très faible quantité d'un produit présentant une odeur reconnaissable d'œuf pourri. • Ils peuvent être liquéfiés sous de faibles pressions ce qui facilite leur stockage et leur distribution. • Ils sont principalement utilisés comme combustibles pour le chauffage, l'eau chaude, la cuisson chez les particuliers ou professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, ou bien comme énergie pour des procédés industriels, ou bien comme carburant (automobiles, chariots élévateurs, montgolfières ...).

Les dangers associés au GPL sont l'inflammabilité, l'explosivité et le risque d'anoxie. Les conséquences potentielles sont des blessures produites par des brûlures chaudes en cas d'inflammation ou froides par contact direct avec le liquide, par effet de souffle, par effet de projectile, ainsi que l'asphyxie.
Les brûlures froides ne concernent que le personnel du site.

Trois scénarios d'accidents sont associés à ces dangers :

- Le BLEVE (Boiling Liquid Expanding Vapour Explosion) : explosion d'un réservoir suite à une agression thermique ou mécanique.
→ le BLEVE est susceptible d'engendrer des effets de surpression et des effets thermiques.
- Le Jet Enflammé : rejet de GPL qui s'enflamme dès la naissance de la fuite
→ Le Jet Enflammé engendre des effets thermiques
- L'UVCE (Unconfined Vapour Cloud Explosion) : explosion d'un nuage de gaz suite à une fuite en présence d'une source d'inflammation (point chaud)
→ l'UVCE et le VCE sont susceptibles d'engendrer des effets de surpression et des effets thermiques. Lorsqu'il n'y a pas d'effet de surpression, on utilise plutôt le terme de Flash fire.

Bien qu'extrêmement peu probables, ce sont ces scénarios qui fixent le périmètre de la zone de danger. Celui-ci est déterminé en calculant le rayon de la zone de danger de tous les accidents potentiels et en retenant le rayon maximal.

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

Les phénomènes dangereux identifiés dans l'étude de dangers sont les suivants :

- Effets thermiques issus de jets enflammés
- Effets de surpression en cas de VCE en zones encombrées
- Effets thermiques et de surpression dus à des UVCE - Flash fire
- Effets thermiques et de surpression dus à un BLEVE des réservoirs ou d'une citerne de camion.

Démarche de réduction des risques

Afin de réduire les risques envers le voisinage, au début des années 90, le site de Coltainville a été déplacé depuis le centre du village vers sa périphérie.

Des moyens techniques et organisationnels de prévention et de protection sont en place sur le site :

- Dispositifs techniques : des détecteurs de gaz, de flamme et des boutons d'alarme sont installés. Chaque réservoir est équipé de capteurs de niveau, de pression et de température. Dès qu'une anomalie est détectée, le site est mis en sécurité ce qui entraîne la coupure de l'électricité industrielle, l'arrêt de toutes les opérations de transfert, la fermeture des vannes automatiques disposées sur le réseau de GPL, le déclenchement de l'arrosage des réservoirs et des postes de transfert des camions-citernes. D'autres équipements permettant d'augmenter le niveau de sécurité sont présents.
- Etude de dangers : rédigée par l'exploitant, mise à jour tous les 5 ans, elle permet de mettre en évidence les risques encourus et leurs conséquences (y compris les plus improbables). Elle est remise à l'inspection des installations classées et a pour objectif notamment de déterminer les zones concernées par un éventuel accident.
- Système de Gestion de la Sécurité : ce système de management de la sécurité permet de suivre les actions menées pour la sécurité en général, notamment la formation, la maîtrise des opérations d'exploitation, la conception et la gestion des modifications, la gestion des sous-traitants, la gestion des situations d'urgence, la maintenance des équipements, le retour d'expérience, les audits et contrôles.

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">- <u>Plans d'urgence</u> : il existe deux types de plans d'urgence qui font l'objet de programmes et de formations spécifiques, mis en pratique au cours d'exercices mensuels, annuels (POI) et triennaux (PPI) :<ul style="list-style-type: none">✓ <u>Le Plan d'Opération Interne (POI)</u> : Il contient des dispositions opérationnelles applicables à l'intérieur de l'établissement pour la protection des personnels et des installations et pour la limitation de l'évolution des risques. Afin de mener à bien ces mesures, le site dispose de ses propres moyens et peut faire appel à des renforts extérieurs (secours publics). Le POI est déclenché par le personnel du site.✓ <u>Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)</u> : Il a pour objectif de prévoir les mesures applicables à l'extérieur de l'établissement pour la sauvegarde des populations voisines et des biens exposés à un sinistre qui déborderait des limites du site. |
|--|---|

